

DECLARATION DE PERFORMANCE

NUMERO DE REFERENCE : DOP-0045

1. PRODUIT : Ecrans souples de sous-toiture
2. NOM DU PRODUIT : **AEROPLUS UV3**
3. USAGE : Ecrans souples pour murs extérieurs (pare-pluie)
EN 13859-2 : 2014
4. FABRICANT : SALOLA ENVIRONNEMENT
21, quai des Mines
59300 VALENCIENNES
www.salola.eu
5. MANDATAIRE : Non applicable
6. SYSTEME : **Système 3**
7. ORGANISME NOTIFIE : KIWA TBU Greven, notifié sous le numéro d'identification **0799**
et respectivement MPA, Beethovenstrasse 52, D-38106
Braunschweig, notifié sous le numéro d'identification **0761**

8. EVALUATION TECHNIQUE EUROPEENNE Non applicable

9. PERFORMANCES DECLAREES EN 13859-2 : 2014

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES HARMONISEES
Masse surfacique	190g/ m ² (+10/-10%)	EN 13859-2 : 2014
Réaction au feu	E	
Résistance à la pénétration de l'eau	W1	
Résistance à la pénétration de l'air	≤0,01m ³ / (m ² h50 Pa)	
Transmission de la vapeur d'eau Sd	0,13m (+0,03/-0,03m)	
Résistance en traction sens longitudinal	260N/ 50mm (+30/ -30N)	
Résistance en traction sens transversal	250N/ 50mm (+30/ -30N)	
Allongement à la rupture sens Longitudinale	30% (+15/-15%)	
Allongement à la rupture sens Transversale	60% (+15/-15%)	
Résistance à la déchirure au clou sens longitudinal	160N (+20/ -20N)	
Résistance à la déchirure au clou sens transversal	170N (+20/ -20N)	
Stabilité dimensionnelle	-2%	
Souplesse à basse température	-20°C	
Résistance à la température	moins 40°C à + 80°C	
Stabilité aux UV	>10 ans*	
Après vieillissement artificiel		
Résistance en traction sens longitudinal	260N/ 50mm (+30/ -30N)	EN 13859-2 : 2014
Résistance en traction sens transversal	250N/ 50mm (+30/ -30N)	
Allongement sens Longitudinale	30% (+15/-15%)	
Allongement sens Transversale	60% (+15/-15%)	
Résistance à la pénétration de l'eau	W1	

* si les conditions et règles de pose sont bien respectées.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4. Signé pour le fabricant et en son nom par :

Yannick MARECHALLE
Président Directeur Général

VALENCIENNES, le 29.01.2016